



Rentrée scolaire 2024 : faites l'inscription de votre enfant dès maintenant !

ACTUALITÉ

EDUCATION

Lundi 29 janvier 2024

Rentrée scolaire 2024 : faites l'inscription de votre enfant dès maintenant !

La campagne d'inscription scolaire commence ! Vous avez jusqu'au 10 mars pour effectuer l'inscription scolaire de votre enfant directement en ligne depuis le portail famille.



Qui est concerné ?

- Les enfants nés au plus tard le 31 décembre 2021, qui n'ont jamais fréquenté une école (maternelle ou élémentaire).
- Les familles ayant emménagé à Vélizy ou dont les enfants fréquentaient un établissement privé et souhaitent intégrer une école publique.

Les enfants déjà scolarisés sont automatiquement inscrits pour la rentrée.

Comment faire ?

Connectez-vous au portail famille, et complétez le [formulaire d'inscription ici](#).

Important : L'inscription ne vaut pas admission. Après réception du certificat d'inscription scolaire, vous devrez prendre rendez-vous avec la Direction de l'école pour un entretien d'admission. Votre enfant devra obligatoirement être présent.

- L'affectation d'un élève dépend du domicile de la famille et obéit à la sectorisation scolaire.
- Les demandes de dérogations scolaires doivent être envoyées durant la même période.

Des questions ? Contactez le guichet unique au 01 34 58 50 00 ou par mail à relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr